Accusé de réception en préfecture
095-219505096-20250321-2025-007-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

	DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2025
Date d'affichage et de convocation 14 mars 2025	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 16 Votants : 21	**Etaient présents**: Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Christine MAHE, Martine POULLIE, Jean-Jacques PERCHAT, Benoît FARRAN, Gilles MEKLER, Georges BIRBA, Thierry TABORSKI, Thierry MARIN-CUDRAZ, Olivier BECRET, Elodie SIMONE, Francis KLEIJN et Antoine CALDICOTE. **Pouvoirs:** Maurice ANDRIEU à Martine POULLIE, Kadidiatou DIEBKILE à Maryvonne JOUANY, Catherine GASTAN-KLUG à Antoine CALDICOTE, Flavien PARISI à Francis KLEIJN, Nathalie CHEVALLIER à Yves MURRU. **Absents:** Djemaï LASSOUED, Olivier VELIN, Estelle BOCKEL, Stéphanie DE CAMPOS, Caroline THUEZ, Albert BAFFI. Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désignée pour remplir cette fonction : Nicole BERGERAT

2025/007 – RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Rapporteur : Nicole Bergerat.

Le débat d'orientations budgétaires, prévu à l'article L. 2312-1 du CGCT, première étape publique du cycle budgétaire, est un moment important dans l'élaboration du budget de la Ville. Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit permettre au conseil municipal de débattre sur les priorités de la politique municipale.
Il présente les engagements de la Ville de manière concrète, en les inscrivant dans les contextes international, national et local qui les impactent.

Conformément à ses engagements, l'équipe municipale poursuit la mise en œuvre du programme de son mandat, dans le respect de ses grandes priorités :
- Les investissements pour l'amélioration du cadre de vie : réfection de voirie sur la commune
- Les investissements pour l'amélioration des bâtiments municipaux.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires présente également les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette comme les éléments relatifs aux effectifs. Le Conseil Municipal doit aussi être informé des orientations concernant les niveaux de dépenses, les projections en matière de recettes, et les équilibres en résultant.

Ces orientations budgétaires nécessitent la poursuite d'une stricte maîtrise et optimisation des dépenses, tout en maintenant l'efficacité et la qualité des services.

Le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Le secrétaire,

Nicole BERGERAT

Le Maire,

Yves MURRU

Accusé de réception en préfecture
095-219505096-20250321-2025-007-DE
Date de télétransmission : 24/03/2025
Date de réception préfecture : 24/03/2025

Fait et délibéré le 21/03/2025
Extrait certifié conforme au registre des délibérations. Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie le compte-rendu de la délibération ci-contre. Le Maire certifie exécutoire la présente, transmise en sous- préfecture de Sarcelles